

SYNDICAT D'INTERETS LOCAUX KIRCHBERG – SILK

Association sans but lucratif

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023.

RAPPORT D'ACTIVITES 2022.

1) Evolution du PAP « Schoettermarial » dans le nouveau PAG, ou sacrifier l'environnement au profit de l'urbanisation.

En date du 6 mai 2021, la Cour administrative a confirmé en instance d'appel (dernière instance) l'annulation du PAG (Plan d'aménagement Général) pour le site « Schoettermarial ». Procéduralement, on repart à zéro. Il n'y a plus de procédure contentieuse en cours

L'arrêt a pour conséquence que le site « Schoettermarial » se retrouve classé comme antérieurement, dans l'ancien PAG Joly.

Concrètement, la Ville de Luxembourg va devoir reprendre la procédure d'adoption de son PAG pour ce qui concerne ce site. Elle devra faire établir une nouvelle SUP (strategische Umweltprüfung) complète, mais il faudra que la SUP soit réalisée par un autre bureau, payé par la Ville). Comme un PAP sera encore requis, une opposition (extrajudiciaire et judiciaire) pourra encore être posée dans ce cadre. Il faudra également surveiller les décisions de la ministre de l'Environnement en ce qui concerne l'accord requis pour la destruction des biotopes et habitats présents sur le site.

Cependant pour le moment aucune action sur site n'a été observée, de sorte que nous estimons que le projet est pour le moment à l'arrêt.

Il reste cependant à craindre, que le but poursuivi par cette stratégie est que, faute de plan de gestion des biotopes, l'état d'avancement de la reforestation des parties du site servant d'habitat à la coronelle lisse compromettrait sa survie et résoudrait les problèmes des promoteurs. L'imposition de mesures CEF (*continuous ecological functionality-measures, mesures pour la fonction écologique durable*) seront indispensables pour la survie de l'espèce. Les mesures CEF s'appliquent directement à la population des espèces protégées concernée. Le critère décisif est qu'elle soit réalisée avant une intervention en relation fonctionnelle directe. Une continuité écologique et fonctionnelle doit être assurée sans lacune temporelle. Il s'agit d'une mesure de compensation anticipée dans le temps. Le succès est contrôlé par un suivi. Elles doivent préserver la qualité et la quantité de l'habitat pour la population concernée. La mesure doit avoir un lien spatial direct avec l'habitat concerné et créer de nouveaux habitats adjacents qui sont en relation fonctionnelle directe avec l'habitat d'origine.

Malheureusement de telles interventions n'ont pas été observées, et la formation importante de rejets de souche et parfois de drageons sur les racines traçantes font que les surfaces d'atténuation créées soient vite impropres à la survie de l'espèce.

2) Ville de Luxembourg.

2.1) Nuisances sonores générées par les concerts organisés à l'Amphithéâtre du Parc Central de Kirchberg.

Suite aux nuisances sonores générées dans l'amphithéâtre du parc Kirchberg le 21 mai, le 10 et 18 juin 2022, et du courrier du 20 juin adressé au collège des Bourgmestre et échevins de la Ville de Luxembourg, une délégation du SILK a été reçue par Madame la bourgmestre et certains échevins pour se prononcer contre ces nuisances. Certaines annonces apaisantes ont été faites. Cependant contrairement aux annonces faites, ces nuisances sonores commençaient de plus bel le 4 septembre par l'organisateur de « l'atelier », qui maîtrisait mal la technique. Il s'en suivait une avalanche de réclamations dont celle du SILK, qui envoyait un courriel urgent le 5 septembre à Madame la Bourgmestre avec copie au FUAK. D'autres manifestations musicales organisées sur la place de l'Europe, notamment le LOA nous ont permis de constater qu'organiser un concert est tout à fait faisable et que l'amphithéâtre du parc Kirchberg ne s'y prête guère. Le SILK interviendra auprès des autorités avant la prochaine saison outdoor et suggérera de faire insérer dans l'autorisation, l'obligation de mandater un organisme agréé de contrôler le niveau sonore par rapport à sa conformité à la législation en vigueur.

2.2) *Introduire une desserte du Val des Bons Malades (avec un bus plus petit en raison du tunnel du Siechenhof*

Lors de l'entrevue du 4 octobre 2021, le collège échevinal avait donné son accord pour une prolongation de la ligne 19 vers le Val des Bons Malades. Il avait été prévu d'utiliser des midibus électriques (d'une longueur de 7,5 m et d'une hauteur de 2,9 mètres) avec une capacité de 18 places assises permettant de passer par le tunnel du Siechenhof.

Cependant dans son courrier du 01.12.2022 la Ville nous informe : ... que les bonnes intentions de la Ville se sont heurtées aux difficultés pratiques de mise en œuvre. Dans le cadre de la soumission publique européenne visant à confier les prestations de roulements de lignes d'autobus à des prestataires externes, il n'a pas été possible d'imposer l'utilisation des midibus électriques aux gabarits requis. Dès lors, la desserte projetée du Val des Bons Malades ne sera malheureusement pas réalisable.

Le SILK est cependant d'avis qu'il ne faut pas se heurter aux difficultés « administratives » mais de chercher une solution pour sortir de l'impasse.

2.3) Revendications en suspens accordées lors de notre entrevue du 4 octobre 2021.

- Mise en conformité de la bordure à l'arrêt de bus Kirchberg-Kierch (quai 2), celui demandé pour la rue Paul Noesen (quai 1) a été réalisé ;
- Création d'une liaison piétonne entre le Val des Bons Malades et le Bd Konrad Adenauer, éventuellement par un escalier sous le Pont Joseph Bech. Le SILK n'est pas en connaissance d'une concertation annoncée de la Ville avec le FUAK, pour s'enquérir de la faisabilité d'un tel projet ;
- Aménagement plus convivial du quartier de Kirchberg par la création de lieux de rencontre, de bancs, etc ;
- Val des Bons Malades. Comme il s'agit en l'occurrence d'une collectrice inter-quartiers, il n'y est pas possible d'y instaurer une limitation de vitesse de 30 km/h. Cependant, afin de faire prendre conscience aux automobilistes de la nécessité de respecter la limitation de vitesse à 50 km/h, le collège échevinal avait proposé **d'acquérir un radar routier pédagogique mobile**, qui sera installé temporairement dans le Val des Bons Malades ;

- Récupération de l'école fondamentale inclusive, actuellement louée, pour les besoins de locaux scolaires destinés à certaines classes de l'enseignement fondamental ;

2.4) Demandes auxquelles la Ville a donné une suite.

- Réhabilitation du pont Bech. Les encorbellements seront élargis, de sorte que les trottoirs auront une largeur de 3,04 m de chaque côté du pont. Les voies cyclables seront donc surélevées. La sécurité des cyclistes sera également améliorée de part et d'autre du Pont Joseph Bech ;
- Mise en conformité de la bordure à l'arrêt de bus, rue Paul Noesen (quai 1) ;
- L'arrêt de bus supplémentaire « Mischekopp » a été réalisé et intégré dans la ligne 32 ;
- Pour permettre la réalisation d'un livre retraçant l'évolution du Kirchberg au fil du temps la Ville a mis à disposition du SILK un subside extraordinaire substantiel, pour lequel le SILK la remercie vivement.

3) Fonds Kirchberg. (FUAK)

Entrevue du Fonds Kirchberg avec le Syndicat d'intérêts locaux Kirchberg(SILK) du 26 juillet 2022 dans le siège du Fonds Kirchberg.

3.1) Eclairage des passage-piétons.

Le FUAK nous informe que l'étude et la planification sont en cours. Le SILK demande que priorité soit donnée aux passages de la piste cyclable sur l'ancienne voie romaine (Kiem) avec les traversées de routes.

3.2) Marquage au sol des pistes cyclables, p. ex pont G. D. Charlotte et bd. K. Adenauer.

Le FUAK nous informe de la réalisation d'une piste cyclable en site propre dans la rue Erasme. Il continuera ses efforts également sur les autres tronçons.

3.3) Escalier reliant le Val des Bons Malades au bd K. Adenauer.

L'idée du FUAK pour y faire participer également les vélos est abandonnée au profit d'un escalier réservé aux piétons. Les vélos peuvent accéder au pont Bech par la rue des Cigales. Ce projet pourra être réalisé conjointement avec la construction d'un nouvel immeuble à la place du bâtiment T.

3.4) Entretien pistes cyclables et chemins piétons et demande pour libérer l'espace occupé par Acelormittal le long de l'av. J. F. Kennedy dans l'intérêt de la continuité des voies réservées à la mobilité douce.

Le FUAK nous informe que Acelormittal est sur le point de reprendre les travaux. Pour ce faire il a demandé l'extension de l'installation de chantier également sur l'actuelle piste cyclable. La piste cyclable sera déviée sur l'av. J. F. Kennedy à laquelle on enlèvera une voie de circulation, qui sera délimitée et protégée par des glissières en béton. Les piétons seront obligés de changer de côté de rue.

De même le SILK exprime le manque d'entretien du chemin rural menant vers le plateau du « Kuebebiert » et qui est emprunté par une multitude de promeneurs et cyclistes. Depuis les orages du mois de mai, un grand volume de sable s'y est déposé, sans que la brigade de Kirchberg ne soit intervenue pour l'enlever, et remédier au phénomène d'érosion du champ en amont. Le FUAK nous assure d'intervenir dans les meilleurs délais.

3.5) Entretien des équipements de la place de jeux située derrière la Coque.

Le SILK informe que depuis le mois de mai une des nacelles de la place de jeu est hors d'usage. Le FUAK nous informe qu'il va transmettre cette doléance à l'entreprise responsable. Il nous fait également savoir que la tour avec le tobogan est occupée par des toxicomanes récidivistes. Il compte y trouver une parade, soit en l'enlevant complètement, soit en y réalisant des percements, pour rendre l'espace moins convivial à de telles pratiques.

3.6) Réclamation sur les nuisances sonores générées par les festivals organisés et autorisés dans l'amphithéâtre du Parc Kirchberg.

Le SILK réitère ses doléances à cause des nuisances sonores générées par les festivals dans l'amphithéâtre près de la coque. Il propose notamment :

- de disposer les hauts parleurs de sorte qu'ils ne soient pas tous dirigés vers le village de Kirchberg qui est en proximité immédiate ;
- de faire respecter la législation en vigueur qui dit que le niveau sonore de la musique produite ne doit pas dépasser de 5 dB le bruit de fond, et est limité à 35 dB ;
- de filtrer les sons graves inférieurs à 200 Hertz. Car ce sont eux qui se propagent dans l'atmosphère à une grande distance.

Le FUAK nous certifie qu'il va insérer ces conditions dans les autorisations futures.

3.7) Points supplémentaires.

- Le SILK informe le dépérissement de 137 arbres dans l'av. J. F. Kennedy et qu'ils n'ont pas été enlevés par la brigade de Kirchberg. Le FUAK est conscient de ce problème. Il va les remplacer par d'autres essences résistant mieux à la sécheresse.
- Le SILK informe encore que les crottes de chien ramassées sont déposées près d'un poteau de signalisation près du giratoire, bd. Pierre Frieden, et propose d'utiliser ce support pour y installer une poubelle.
- Le SILK propose de prévoir dans les nouveaux lotissements des terrains multisports pour adolescents tels que réalisés dans l'ancien village de Kirchberg.
- Bd. K. Adenauer : Le goulot de l'étranglement de la piste cyclable et piétonne par le coin de la cour de Justice européenne est également abordé. À ce point se concentrent, un stationnement sauvage pour motos et un arrêt de bus fort fréquenté, ainsi qu'une signalisation bloquant le trottoir. M. WIDONG nous explique qu'avec la mise en service de la nouvelle ligne de tram, qui y est planifiée au milieu de la route, l'arrêt de bus va disparaître. En ce qui concerne le stationnement des motos, c'est aux agents de police d'intervenir.

3.8) Livre du SILK pour commémorer son 50^{ième} anniversaire, pour documenter, à l'aide de photos et de documents, la mutation du village vers un quartier péri-urbain.

Le SILK présente le livre à son stade actuel et explique sa philosophie, qui consiste à comparer la mutation à l'aide de prises de vues. L'idée de la balade historique trouve aussi un accueil favorable avec l'idée de la pérenniser de manière digitale (code QR etc.) et la nécessité de non seulement mettre en place des panneaux, mais aussi une structure digitale.

4) Conseil d'Administration.

Composition

La répartition des charges au sein du Conseil d'Administration est actuellement la suivante :

Président d'honneur : M. Paul REEFF

Président: M. Paul ZENS

Vice-président : M. Christos FLOROS

Secrétaire: M. Roland HARRAS

Trésorier : M. Robert HUBERTY

Webmaster : M. Giampaolo DINI

Membres: Mme Patricia TIBBELS ; MM. Henri BRAM; Bernard CASSAIGNAU ; Erik EKLÖF.

Réunions

Le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois pendant la période considérée.

Roland Harras, Secrétaire
208, rue de Kirchberg
L-1858 Luxembourg
harras@pt.lu

Paul Zens, Président
5, rue J.-P. Sauvage
L-2514 Luxembourg
paulzens@pt.lu